

----- Original Message -----

From: [FREDERIQUE](#)

To: [InfoPlus Secrétariat](#)

Sent: Thursday, May 22, 2008 11:27 AM

Subject: Re: Texte insertion MLN Magazine juin 2008

Cher Monsieur

Faisant suite à mon appel téléphonique, je me permets de vous rappeler que le magazine municipal est un bulletin d'information sur la vie de la cité.

L'article 27 de la loi n°2008-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, dispose qu'un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. A ce titre, vous nous avez fait parvenir un texte que vous souhaitiez voir apparaître dans cette tribune d'expression.

Après en avoir pris connaissance il apparait que cette disposition n'est, à nouveau, pas respectée. Lorsque vous interpelez « la plume de la municipalité » et que vous évoquez « un nanisme intellectuel », vous ne faites que polémiquer.

Vous devez donc nous faire parvenir une « information sur les réalisations et la gestion du conseil municipal », sans esprit de polémique.

Merci de me faire parvenir avant 16h00 un texte en conformité avec la loi et dans le respect de la ligne éditoriale.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Frédérique SAPHORES

Directrice de la communication

f.saphores@mairie-mandelieu.fr

04.89.87.52.30